



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 32993

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Haïti, pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'Organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

Texte de la réponse

Très engagée dans le règlement de la crise haïtienne, à travers en particulier les 800 hommes qu'elle a déployés dans le cadre de la force multinationale intérimaire, la France étudie actuellement, en relation avec les nouvelles autorités du pays, les moyens de rendre plus efficace son aide et de mobiliser en faveur d'Haïti les ressources de la communauté internationale. Dans le cadre bilatéral, la France apporte à Haïti une aide économique qui s'articule autour de deux axes principaux : une assistance humanitaire d'urgence pour des actions complémentaires à celles de la Croix-Rouge et de l'ONG Action contre la faim, pour des actions de santé de proximité et de nutrition et pour la remise en marche de services sociaux de base (santé et éducation) ; un programme de coopération piloté par l'ambassade de France à Port-au-Prince et dont l'objectif est de restaurer les capacités d'Haïti à produire des biens et des services plutôt qu'à les importer au risque de stériliser l'initiative locale. Dans cet esprit, vont être réactivés les fonds de solidarité prioritaire sur lesquels s'appuyait, avant les mesures restrictives décidées en 2001 par l'Union européenne, l'essentiel de notre coopération (secteurs de l'éducation et de la santé publique notamment). En outre, une quinzaine de coopérants (assistants techniques, volontaires du progrès...) vont être redéployés ou recrutés, soit pour suivre des projets de coopération, soit, en majorité, pour être affectés comme conseillers techniques auprès du gouvernement haïtien dans le souci de recréer les conditions d'une « bonne gouvernance ». L'action de l'Agence française de développement est entravée par le problème des impayés (s'élevant début avril à plus de 13 millions d'euros). Néanmoins, l'AFD finance par des dons des projets destinés à améliorer le sort de la population civile (distribution d'eau et lutte contre le SIDA). La France encourage la conclusion rapide d'un accord entre Haïti et le FMI, qui permettrait, dans le cadre d'un passage devant le Club de Paris, d'apurer ou de rééchelonner la dette haïtienne, ce qui autoriserait la pleine reprise des activités de l'AFD. Enfin, de nombreuses actions de terrain permettant le développement économique du pays, portées par des organisations de solidarité internationale ou des collectivités territoriales, seront soutenues financièrement par le ministère des affaires étrangères. Il convient également de souligner que la France est le premier contributeur (à hauteur de 24,3 %) du Fonds européen de développement qui, malgré des mesures restrictives adoptées en 2001 en réaction aux élections haïtiennes controversées de 2000, poursuit le financement de projets importants pour la lutte contre la pauvreté à Haïti éducation primaire (28 millions d'euros), développement rural (23 millions d'euros) et infrastructures sociales de base (27,5 millions d'euros). Des projets sont en préparation pour un montant d'environ 27 millions

d'euros, dont 10 à 15 seraient consacrés au processus électoral. La France plaide, d'autre part, pour que le Conseil revise rapidement les mesures prises par l'Union européenne en 2001 et pour que les Européens puissent ainsi reprendre une aide directe au gouvernement haïtien, en vue d'assurer le développement à long terme du pays. La visite que le ministre des affaires étrangères a effectuée à Port-au-Prince le 15 mai s'est inscrite dans cette perspective, afin d'apporter le soutien de la France aux autorités haïtiennes et de convaincre sans délai la Commission européenne de mobiliser, en concertation avec elles, les moyens pour faire face aux défis du développement de ce pays francophone.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32993

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 763

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 3990